

43 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Compagnie Bacchus

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Association Compagnie Bacchus, installée au centre-ville depuis de nombreuses années, propose à la fois :

- des activités de formation à travers des ateliers de pratique théâtrale,
- des activités de diffusion à partir de son espace théâtre,
- des activités de création par le biais de la Compagnie Bacchus.

Intégrée au paysage culturel bisontin dans ces différents axes de travail, l'Association doit rechercher de nouveaux équilibres économiques. La structure connaît une fragilisation liée aux redistributions des financements publics et aux difficultés actuelles rencontrées par la majorité des acteurs culturels.

Pour répondre à ces différentes interrogations et prendre en compte la réalité des activités, il est proposé d'accorder un soutien à l'Association dans trois directions :

- la formation à la pratique théâtrale amateur en direction du jeune public, dans une logique proche de celle existante dans le domaine de la formation musicale,
- la reconnaissance de l'Association dans sa capacité à accueillir et valoriser un travail créatif en région avec l'intégration dans sa saison de compagnies installées en Franche-Comté,
- la possibilité d'accéder à une salle de spectacle (Théâtre Musical de Besançon) permettant plusieurs fois dans l'année d'accueillir un public au-delà de la jauge contrainte de son propre théâtre, pour des propositions de valorisation des pratiques amateurs et de création.

Il est donc proposé d'allouer une subvention à hauteur de 15 000 € à l'Association Compagnie Bacchus. Cette subvention correspond à trois enveloppes de 5 000 € destinées aux trois domaines soutenus par la Ville (formation théâtrale, accueil de compagnies régionales, aide au fonctionnement dans le cadre de la prise en compte des frais de mise à disposition du Théâtre Musical).

En cas d'accord, la somme de 15 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution à l'Association Théâtre Bacchus d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association.

«**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, j'ai suffisamment fait part d'inquiétudes et de critiques sur cette question pour aujourd'hui, saluer le soutien que la Ville va apporter à titre exceptionnel à la Compagnie Bacchus, en plus au titre de la délégation culture, ce qui n'était pas forcément acquis au départ. Je pense que cela augure d'une relation apaisée avec la Compagnie Bacchus et le Théâtre qui sont quand même essentiels pour la vie culturelle de Besançon, sachant qu'en plus, contrairement à ce qui a pu être dit, certains ont voulu y voir un combat gauche - droite, ça avait mobilisé dans Besançon des gens d'horizon et de sensibilité très différents et je crois qu'on arrive à quelque chose d'assez satisfaisant.

M. LE MAIRE : Vous savez bien que l'Adjoint DAHOUI et moi-même cherchons toujours le consensus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.